

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2026 00152

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
DE LA VILLE D'ALÈS**

Service : Animations Culturelles
et Festives
Tél. : 04 66 56 42 44
Réf. : CS/RV/SA/016-2026

Objet : Animations Feria du 13 mai au 17 mai 2026

Le maire de la ville d'Alès,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°26_01_07 du conseil municipal du 28 mars 2026 portant délégation du conseil municipal à Monsieur le maire en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de faire appel à divers prestataires afin d'organiser les animations de la feria prévues du 13 mai au 17 mai 2026 ;

Considérant que cette prestation relève de la famille de nomenclature interne 16-3-05 : services de spectacles musicaux, de danse, de théâtre, de représentation artistique et de cirque, de spectacles de sons et lumières, fournis par des producteurs ou des artistes amateurs ou professionnels et constitue, conformément à l'article R2121-6 du Code de la commande publique, un ensemble homogène de prestations en raison de son unité fonctionnelle propre ;

Considérant la nature de cette prestation, que cette dernière ne peut être assurée que par des entreprises ou associations dont les engagements ont fait l'objet d'une consultation financière préalable ;

Considérant que, dans ce cadre, les circonstances justifient la passation d'un marché public sans publicité ni mise en concurrence préalables sur le fondement des articles L2122-1 et R2122-3-1° du Code de la commande publique ;

Considérant que les propositions d'animations retenues constituent des offres économiquement avantageuses pour assurer ladite prestation ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Sont retenus les prestataires suivant :

- Manade La Santenco BARONCELLI AUBANEL, n° SIRET 432 398 733 00019, pour un montant TTC de 4 200 € (quatre mille deux cents euros toutes taxes comprises),
- Manade Tommy MAIRE, n° SIRET 813 907 979 00021, pour un montant TTC de 6 270 € (six mille deux cent soixante-dix euros toutes taxes comprises),
- EARL manade du Dardaillon, n° SIRET 422 471 441 00010, pour un montant TTC de 700 € (sept cents euros toutes taxes comprises),
- association gardoise d'attelage, n° SIRET 804 293 546 00011, pour un montant TTC de 2 800 € (deux mille huit cents euros toutes taxes comprises),
- Jordan BENEZET EI, n° SIRET 839 845 781 00013, pour un montant TTC de 400 € (quatre cents euros toutes taxes comprises),
- manade EARL Conti, n° SIRET 922 555 818 00017, pour un montant TTC de 1 300 € (mille trois cents euros toutes taxes comprises),
- Manade JEA développement, n° SIRET 410 162 473 00103, pour un montant TTC de 1 300 € (mille trois cents euros toutes taxes comprises),
- association Exoticadanse, n° SIRET 477 791 289 00010, pour un montant TTC de 10 050 € (dix mille cinquante euros toutes taxes comprises),
- Édition EGT, n° SIRET 387 807 027 00017, pour un montant TTC de 949,50 € (neuf cent quarante-neuf euros et cinquante centimes toutes taxes comprises),
- ARM Evènementiel, n° SIRET 923 462 592 00018, pour un montant TTC de 1 300 € (mille trois cents euros toutes taxes comprises),
- association Los Picos Tachos, n° SIRET 811 698 422 00029, pour un montant TTC de 1 100 € (mille cent euros toutes taxes comprises),
- association Pena Paul Ricard d'Alès, n° SIRET 842 987 661 00019, pour un montant TTC de 1 300 € (mille trois cents euros toutes taxes comprises),
- association Del Fuego Bagnolaise, n° SIRET 892 370 719 00015, pour un montant TTC de 5 000 € (cinq mille euros toutes taxes comprises),
- association L'Estrambord, n° SIRET 841 834 443 00019, pour un montant TTC de 2 600 € (deux mille six cents euros toutes taxes comprises),
- entreprise Cévennes Artifices SARL, n° SIRET 440 978 385 00027, pour un montant TTC de 5 000 € (cinq mille euros toutes taxes comprises),
- association Jeckle Events n° SIRET 814 712 600 00018, pour un montant TTC de 6 600 € (six mille six cents euros toutes taxes comprises),
- association Tierra Sevillana, n° SIRET 532 868 940 00018, pour un montant TTC de 750 € (sept cent cinquante euros toutes taxes comprises),

- association Soledad, n° SIRET 508 034 931 00032, pour un montant TTC de 600 € (six cents euros toutes taxes comprises),
- association A Bailar, n° SIRET 888 691 052 00011, pour un montant TTC de 600 € (six cents euros toutes taxes comprises),
- association L'Occitane, n° SIRET 494 816 374 00024, pour un montant TTC de 2 500 € (deux mille cinq cents euros toutes taxes comprises),
- entreprise AS PROD, n° SIRET 815 095 369 00022, pour un montant TTC de 6 000€ (six mille euros toutes taxes comprises),
- Y A D LA JOIE Production, n° SIRET 493 771 422 00034, pour un montant TTC de 5 275 € (cinq mille deux cent soixante quinze euros toutes taxes comprises),
- association Rumba Compas, n° SIRET 520 117 532 00017, pour un montant TTC de 1 800 € (mille huit cents euros toutes taxes comprises),
- association Gitans d'Alès, n° SIRET 492 651 096 00017, pour un montant TTC de 2 000 € (deux mille euros toutes taxes comprises),
- association Gipsy Ambiance, n° SIRET 914 105 382 00016, pour un montant TTC de 1 600€ (mille six cents euros toutes taxes comprises),
- association Musiquez Vous, n° SIRET 514 879 790 00012, pour un montant TTC de 4 000 € (quatre mille euros toutes taxes comprises),
- association Les Enfants d'Aramon, n° SIRET 494 234 438 00013, pour un montant TTC de 580 € (cinq cent quatre-vingt euros toutes taxes comprises),
- association Cercle Andalou, n° SIRET 440 032 951 00012, pour un montant TTC de 1 800 € (mille huit cents euros toutes taxes comprises),
- association Lamarylène, n° SIRET 840 241 574 00010, pour un montant TTC de 1 200 € (mille deux cents euros toutes taxes comprises),
- association Les Voix Provençales, n° SIRET 478 741 838 00021, pour un montant TTC de 850 € (huit cent cinquante euros toutes taxes comprises),
- association Soie et velours d'Argence, n° SIRET 818 826 24000017, pour un montant TTC de 570 € (cinq cent soixante-dix euros toutes taxes comprises),
- association Ridente In Ciélo, n° SIRET 454 037 086 00039, pour un montant TTC de 580 € (cinq cent quatre-vingts euros toutes taxes comprises),
- association Adamu 30, n° SIRET 804 309 136 00013, pour un montant TTC de 6 000 € (six mille euros toutes taxes comprises),
- association Pena Saint-Etienne-du-Grès, n° SIRET 811 576 511 00018, pour un montant TTC de 2 050 € (deux mille cinquante euros toutes taxes comprises),
- entreprise SAS Compagnie Abry bus, n° SIRET 909 931 404 00018, pour un montant TTC de 5 275 € (cinq mille deux cent soixante-quinze euros toutes taxes comprises),
- Orchestre Laurent Comtat, n° SIRET 423 243 815 00028, pour un montant TTC de 7 912,50 € (sept mille neuf cent douze euros et cinquante centimes toutes taxes comprises).

- entreprise Techni Scène Concept Europe, n° SIRET 402 708 614 00035, pour un montant TTC de 7 500 € (sept mille cinq cent euros toutes taxes comprises),

ARTICLE 2 :

Monsieur le directeur général de la ville d'Alès et Monsieur le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 26 MAI 2026

Le maire

Christophe RIVENQ



La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Maire de la Ville d'Alès, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr